

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/09/13/2013036059/justel>

Dossier numéro : 2013-09-13/34

Titre

13 SEPTEMBRE 2013. - Arrêté du Gouvernement flamand portant les conditions auxquelles la Société flamande du Logement social et le Fonds flamand du Logement peuvent octroyer des prêts sociaux spéciaux à des particuliers

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 25-05-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 27-11-2013 page : 92185

Entrée en vigueur : 01-01-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2020-09-11/17, art. 7.11.30°, 011; En vigueur : 01-01-2021>